

ACTUALITÉ  
*Dépanneur*MOT DU  
PRÉSIDENTMICHEL GADBOIS  
Président de l'AQDALE PROJET DE LOI SUR LES EMBALLAGES NEUTRES DES PAQUETS  
DE CIGARETTES :COMMENT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL  
ENCOURAGE LA CONTREBANDE

La majorité des détaillants n'ont pas entendu parler du projet de loi S-5 qui, après avoir été voté au Sénat au printemps dernier, est présentement en deuxième lecture à la Chambre des Communes à Ottawa. L'idée n'est pas nouvelle de forcer les manufacturiers à produire des paquets d'une seule couleur (vert kaki) et de réduire au minimum le nom de la marque.

Par contre, dès que le gouvernement passe à l'acte, il faut s'attendre à ne plus pouvoir faire la différence entre les produits légaux et illicites. Les contrebandiers se réjouissent à l'idée d'économiser des coûts d'impression et de rendre quasi impossible de différencier les vrais paquets des faux. Évidemment, pour les marchands, c'est le début d'un casse-tête ardu pour distinguer le nom des marques tout en assurant un bon service aux clients.

L'augmentation de la contrebande qui va certainement suivre se traduira en perte de revenus pour les détaillants et pour les gouvernements qui prélèvent déjà 75 % du prix de vente en taxes variées.

Les quatre associations régionales, ainsi que l'ACDA, ont multiplié les rencontres avec le gouvernement fédéral en espérant qu'il abandonnera le projet de loi, ou à tout le moins, qu'il en réduira la portée pour s'assurer qu'on puisse identifier clairement les produits légaux.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AQDA  
DU 19 SEPTEMBRE A ÉLU UN NOUVEAU CONSEIL

Vos représentants ont renouvelé le mandat de certains directeurs (8) et ont voté la nomination de nouveaux représentants (2). Voici les personnes qui vous représenteront pour la prochaine année. Nous les remercions d'offrir bénévolement de leur temps pour représenter les intérêts de leurs collègues détaillants.

De gauche à droite : Yvon Bruneau - Loblaw, Marc-André Lanouette - Filgo - Sonic, trésorier, Pascal Laporte - Réseau GLP inc., président du conseil d'administration, Guylaine Plante - Suncor Énergies, Jacques Falardeau - Le Groupe Saga inc., Michel Gadbois, président de l'AQDA, Stéphane Trudel - Alimentation Couche-Tard, François Beaudry - Beau-soir, Alain Duchaine - Harnois Groupe pétrolier, vice-président du conseil d'administration, Sébastien Palardy - Boni-soir - Voisin, Louis Côté - Groupe Crevier.

LE PREMIER SOUPER GALA DE L'AQDA :  
UN GRAND SUCCÈS !

L'AQDA a fait salle comble pour la première édition de son Souper Gala. Au cours de l'événement, les participants ont pu apprécier trois présentations. La soirée a débuté avec une présentation informelle, animée par les membres du Conseil d'administration, portant sur les dernières données de l'industrie des dépanneurs.

Ensuite, une conférence sur l'évolution du groupe Harnois a été donnée par son président Serge Harnois, qui a aussi reçu le prix AQDA de l'Entrepreneur de l'année 2017.

Le tout s'est terminé avec beaucoup d'émotions par la présentation d'une vidéo hommage à la carrière de Jacques Beaudry.

Tous s'accordent à vouloir tenir le même événement l'an prochain. Puisque le Souper Gala s'est tenu à guichet fermé, la date de la soirée sera annoncée très bientôt, afin de pouvoir confirmer votre place et réserver les commandites.



À L'AN PROCHAIN !



## CONTRÔLE DE LA VENTE DE TABAC AUX MINEURS : LES DÉTAILLANTS DE PLUS EN PLUS PERFORMANTS

Un nouveau sommet de conformité de la vente de tabac aux mineurs a été atteint avec un taux succès de 92 %, et ce, malgré des inspections de plus en plus nombreuses de la part du gouvernement. En plus d'être plus fréquentes, les inspections tendent de nouveaux pièges en tentant, entre autres, de prendre les marchands en défaut en leur demandant du papier à tabac. Ce produit est interdit de vente aux mineurs, un fait méconnu de plusieurs détaillants.

Grâce à une demande d'accès à l'information de la part du nouveau site DepQuébec, on apprenait que comparativement à 2016, où les inspections se situaient aux alentours de 2000 visites, cette année, elles vont plus que doubler. Ce sont 4 détaillants sur 5 qui risquent de se faire piéger par des inspecteurs.

### NE JAMAIS SE DÉCLARER COUPABLE

Même si les taux de réussite sont très élevés, il demeure que sur les près de 300 détaillants qui se font prendre, plus de 280 se sont déclarés coupables. C'est plus de 90 %.

L'AQDA est évidemment fière que le programme InspecTabac ait contribué à augmenter la performance des marchands, mais se désolé du nombre de marchands qui s'avouent coupables sans avoir tenté de plaider leur cause.

Les pénalités d'une prochaine offense, après avoir plaidé coupable à une précédente offense, sont tellement élevées (jusqu'à 125 000 + 3 mois sans permis) que vous devrez toujours vous rappeler de ces trois recommandations :

- 1** Ne jamais plaider coupable
- 2** Utiliser le plan de « Diligence raisonnable » préparé par l'AQDA
- 3** Il est possible de revenir sur votre décision avec l'aide de conseils juridiques

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'AQDA à [info@aqda.ca](mailto:info@aqda.ca)

POUR OBTENIR LES NOUVELLES QUOTIDIENNES DE L'INDUSTRIE  
L'AQDA VOUS INVITE À VOUS INFORMER SUR LE SITE DEPQUÉBEC.

### MEMBRES FOURNISSEURS NATIONAUX

Il nous fait plaisir de vous présenter des membres fournisseurs nationaux qui appuient financièrement votre association en 2017. Nous les remercions pour leur soutien.



**PAS ENCORE MEMBRE DE L'AQDA?**  
Faites-le dès maintenant : [www.acda-aqda.ca/devenez-membre](http://www.acda-aqda.ca/devenez-membre)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DÉPANNÉURS EN ALIMENTATION  
Tél : 514 695-8284 | Sans frais : 1 888 995-8284  
[www.acda-aqda.ca](http://www.acda-aqda.ca) | [info@aqda.ca](mailto:info@aqda.ca)



[www.we-expect-id.ca](http://www.we-expect-id.ca)